



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2016**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 18-20161202

**MISE A DISPOSITION ET EVACUATION DE CAISSONS DE
DECHETS JUSQU' AUX LIEUX DE TRAITEMENT ET
VALORISATION DES DECHETS METALLIQUES, GRAVATS ET
PNEUMATIQUES USAGES**

L'an deux mille seize, le deux du mois de décembre à neuf heures quarante-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

*Nombre de conseillers
en exercice : 48*

*Présents : 36
Absents représentés : 9
Absents : 3*

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER PAYET, Jacqueline FRUTEAU BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Monique BENARD DESLAIS, Mimose DIJOUX RIVIERE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie-France RIVIERE, François ROUSSETY, Catherine TURPIN, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Jessica SELLIER.

Colette FONTAINE, Paulet PAYET

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Inelda BAUSSILON, Harry MUSSARD, Blanche-Reine JAVELLE, Jean-Daniel LEBON, Marie-Jo LEBON, Rose-Andrée MUSSARD, Axel VIENNE, Raymonde VIENNE.

Alin GUEZELLO, François RIVIERE.

- Commune de L'Entre-Deux -

Bachil VALY, Isabelle GROSSET PARIS

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Jessica SELLIER*).

Jean-Jacques VLODY (*Représenté par Colette FONTAINE*), Béatrice MOREL-CARRERE (*Représentée par Paulet PAYET*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Rose-Andrée MUSSARD*), Christian LANDRY (*représenté par Inelda BAUSSILLON*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Blanche Reine JAVELLE*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Axel VIENNE*)

Priscilla PAYET (*représentée par François RIVIERE*)

- Commune de L'Entre-Deux -

André DUPREY (*représenté par Bachil VALY*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

Henri-Claude HUET, Harry-Claude MOREL.

Harry MALET.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

MISE A DISPOSITION ET EVACUATION DE CAISSONS DE DECHETS JUSQU'AUX LIEUX DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS METALLIQUES, GRAVATS ET PNEUMATIQUES USAGES

Note de synthèse

Le Président informe l'Assemblée qu'en juillet 2016, la CASUD a lancé une consultation ayant pour objet :

- d'une part la mise à disposition de caissons pour les déchets stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD,
- d'autre part, l'évacuation jusqu'aux lieux de traitement, de caissons pour les déchets stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD,
- enfin, la valorisation des déchets métalliques, des gravats et des pneumatiques usagés stockés sur ces sites.

I) DECOMPOSITIONS EN LOTS

La présente consultation était décomposée de quatre (4) lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct.

Chaque lot est un accord-cadre à bons de commande avec des montants définis comme suit :

LOT 1 : « Mise à disposition et évacuation, jusqu'aux lieux de traitement de caissons pour les déchets ménagers et assimilés »

Le présent accord-cadre a pour objet :

- ▲ d'une part, la mise à disposition de caissons pour les déchets ménagers et assimilés stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- ▲ d'autre part, l'évacuation jusqu'au lieu de traitement de caissons pour les déchets ménagers et assimilés stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un :

- ▲ Montant minimum annuel de 120 000 € HT ;
- ▲ Montant maximum annuel de 800 000 € HT.

LOT 2 : « Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les déchets métalliques et valorisation de ces déchets »

Le présent accord-cadre a pour objet :

- ^ d'une part, la mise à disposition de caissons pour les déchets métalliques stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- ^ d'autre part, l'évacuation jusqu'au lieu de valorisation de caissons pour ces déchets stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- ^ enfin, la valorisation de ces déchets métalliques.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un :

- ^ Montant minimum annuel de 40 000 € HT ;
- ^ Montant maximum annuel de 160 000 € HT.

LOT 3 : « Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les gravats et valorisation de ces déchets »

Le présent accord-cadre a pour objet :

- ^ d'une part, la mise à disposition de caissons pour les gravats stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- ^ d'autre part, l'évacuation jusqu'au lieu de valorisation de caissons pour ces déchets stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- ^ enfin, la valorisation de ces gravats.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un :

- ^ Montant minimum annuel de 5 000 € HT ;
- ^ Montant maximum annuel de 50 000 € HT.

LOT 4 : « Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les pneumatiques usagés et valorisation de ces déchets »

Le présent accord-cadre a pour objet :

- ^ d'une part, la mise à disposition de caissons pour les pneumatiques usagés stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- ^ d'autre part, l'évacuation jusqu'au lieu de valorisation de caissons pour ces déchets stockés sur les déchetteries et sur les sites de transit de la CASUD ;
- ^ enfin, la valorisation de ces pneumatiques.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un :

- ▲ Montant minimum annuel de 15 000 € HT ;
- ▲ Montant maximum annuel de 70 000 € HT.

II) Caractéristiques du marché

Il s'agit d'un marché public de services.

Il s'agit d'un marché alloti.

Il ne s'agit pas d'un marché à tranches.

Le marché est couvert par l'accord-cadre sur les marchés publics.

Chaque lot est un accord-cadre à bons de commande avec un minimum annuel et un maximum annuel en valeur au sens de l'article 78 II du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et d'un accord-cadre au sens de la directive 2004/18/CE.

Chacun des lots sera conclu avec un seul opérateur économique qui pourra être un groupement momentané d'entreprises solidaire ou conjoint. En cas d'attribution du marché à un groupement, aucune forme n'est imposée.

Le candidat peut soumissionner à un ou plusieurs lots de son choix. Dans tous les cas, il devra soumissionner à l'intégralité du ou des lot(s) concerné(s).

a) Lieu d'exécution des prestations

Les prestations objet du marché concernent :

- la déchetterie des Grègues (Rue de la station de transit à Saint-Joseph) ;
- la déchetterie de Terrain Fleury (Rue de la République au Tampon) ;
- la déchetterie de Trois-Mares (Rue Montaigne au Tampon) ;
- les sites de transit situés sur les communes de l'Entre-Deux (chemin de l'équerre) et de Saint-Joseph (rue de la station de transit) ;
- la déchetterie de la Plaine des cafres (au 23ème km).

Les candidats sont contractuellement réputés avoir, avant remise de leur offre, pris connaissance de la disposition des sites pour la détermination des modalités et moyens d'intervention quant à l'enlèvement, le transport et la remise en place des caissons.

b) Durée du marché

La durée de chacun des lots court du 1^{er} janvier 2017 ou à compter de la notification (si celle-ci est postérieure) jusqu'au 31 décembre 2017, et ce, dans la limite des montants maxima annuel d'engagement.

Chaque lot est renouvelable trois (3) fois par tacite reconduction, pour une période d'un (1) an. En cas de reconduction, le montant minimum annuel et le montant maximum annuel de chacun des lots seront également reconduits.

Le Pouvoir Adjudicateur prend par écrit la décision de ne pas reconduire le marché. Il informera le Titulaire de sa décision par lettre recommandée en accusé de réception au plus tôt trois (3) mois avant la fin de la durée de validité du marché.

Le Titulaire ne peut pas refuser sa reconduction.

III) Imputation budgétaire

L'imputation budgétaire du marché, est la suivante : Chapitre 21 / Fonction 812 / Nature 611.

Le présent marché est financé à 100 % par les fonds propres de la Communauté d'Agglomération du Sud.

IV) Procédure de passation

a) Enregistrement des pièces relatives à la candidature et à l'offre

Le 15 septembre 2016, le représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis et a enregistré les pièces relatives à la candidature et à l'offre.

b) Analyse, sélection des candidatures dans le cadre des lots 1 à 4 de la procédure de consultation du marché « Mise à disposition et évacuation de caissons de déchets jusqu'aux lieux de traitement et valorisation des déchets métalliques, gravats et pneumatiques usagés »

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur a sélectionné les candidatures des lots 1 à 4 puis a présenté son rapport à la Commission d'Appel d'Offres. Celle-ci a validé le procès-verbal présenté par le représentant du Pouvoir Adjudicateur et a donc sélectionné les candidatures suivantes :

1) dans le cadre du lot 1 : CITEVA, M ENVIRONNEMENT, HCE, T2A, VALOI, R2D2, TRANS ACTION et DERICHEBOURG.

2) dans le cadre du lot 2 : CITEVA, M ENVIRONNEMENT, HCE, T2A, VALOI, R2D2, TRANS ACTION et DERICHEBOURG.

3) dans le cadre du lot 3 : CITEVA, M ENVIRONNEMENT, HCE, T2A, VALOI, R2D2, TRANS ACTION et DERICHEBOURG.

4) dans le cadre du lot 4 : M ENVIRONNEMENT, HCE, T2A, VALOI, R2D2 et TRANS ACTION.

c) Attribution dans le cadre des lots 1 à 4 de la procédure de consultation du marché « Mise à disposition et évacuation de caissons de déchets jusqu'aux lieux de traitement et valorisation des déchets métalliques, gravats et pneumatiques usagés »

Le 1^{er} décembre 2016, la Commission d'Appel d'Offres a décidé :

1) d'attribuer le lot 1 de la procédure de consultation du marché à TRANS ACTION pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires (pour un montant prévisionnel de 22 340,00 € HT) ;

2) d'attribuer le lot 2 de la procédure de consultation du marché à VALOI pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires (pour un montant prévisionnel de 3 239,00 € HT) ;

3) d'attribuer le lot 3 de la procédure de consultation du marché à T2A pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires (pour un montant prévisionnel de 3 865,00 € HT) ;

4) d'attribuer le lot 4 de la procédure de consultation du marché à VALOI pour les prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires (pour un montant prévisionnel de 22 718,49 € HT).

L'ensemble des pièces relatives à cette procédure de marché sont consultables par les élus qui le souhaitent sur simple demande ou directement au siège administratif de la CASUD (pendant les horaires d'ouverture) auprès de la Direction de la Commande Publique.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- D'approuver le lot 1 "*Mise à disposition et évacuation, jusqu'aux lieux de traitement de caissons pour les déchets ménagers et assimilés*" de la procédure de consultation du marché « *Mise à disposition et évacuation de caissons de déchets jusqu'aux lieux de traitement et valorisation des déchets métalliques, gravats et pneumatiques usagés* » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec la société Trans Action ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.
- D'approuver le lot 2 "*Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les déchets métalliques et valorisation de ces déchets*" de la procédure de consultation du marché « *Mise à disposition et évacuation de caissons de déchets jusqu'aux lieux de traitement et valorisation des déchets métalliques, gravats et pneumatiques usagés* » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec la société VALOI ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.

- D'approuver le lot 3 "*Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les gravats et valorisation de ces déchets*" de la procédure de consultation du marché « *Mise à disposition et évacuation de caissons de déchets jusqu'aux lieux de traitement et valorisation des déchets métalliques, gravats et pneumatiques usagés* » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec la société T2A ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.

- D'approuver le lot 4 "*Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les pneumatiques usagés et valorisation de ces déchets*" de la procédure de consultation du marché « *Mise à disposition et évacuation de caissons de déchets jusqu'aux lieux de traitement et valorisation des déchets métalliques, gravats et pneumatiques usagés* » ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec la société VALOI ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve le lot 1 "*Mise à disposition et évacuation, jusqu'aux lieux de traitement de caissons pour les déchets ménagers et assimilés*" de la procédure de consultation du marché « *Mise à disposition et évacuation de caissons de déchets jusqu'aux lieux de traitement et valorisation des déchets métalliques, gravats et pneumatiques usagés* » ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec la société Trans Action ;**

- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.**
- **Approuve le lot 2 "Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les déchets métalliques et valorisation de ces déchets" de la procédure de consultation du marché « Mise à disposition et évacuation de caissons de déchets jusqu'aux lieux de traitement et valorisation des déchets métalliques, gravats et pneumatiques usagés » ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec la société VALOI ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire,**
- **Approuve le lot 3 "Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les gravats et valorisation de ces déchets" de la procédure de consultation du marché « Mise à disposition et évacuation de caissons de déchets jusqu'aux lieux de traitement et valorisation des déchets métalliques, gravats et pneumatiques usagés » ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec la société T2A ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.**
- **Approuve le lot 4 "Mise à disposition et évacuation, jusqu'au lieu de valorisation, de caissons pour les pneumatiques usagés et valorisation de ces déchets" de la procédure de consultation du marché « Mise à disposition et évacuation de caissons de déchets jusqu'aux lieux de traitement et valorisation des déchets métalliques, gravats et pneumatiques usagés » ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec la société VALOI ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 45

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de la CASUD

André THIEN AH KOON

